

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 1^{er} AOUT 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier août, les membres du conseil municipal de la commune de Sénergues se sont réunis à 20h30 à la mairie de Sénergues, sous la présidence de Monsieur JOULIA Daniel, Maire, suivant la convocation qui leur a été adressée le 28 juillet 2025, conformément à l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales.

Etaient présents: MME SERVIERES; MM CAUSSE, CLOT, COMBAL, MARRAGOU, MODERAN, VIALA.

Etaient absents: Mme ROUJOL (excusée), Mme TODORAN (excusée), et M. TANINHA-PINA (excusé).

Secrétaire de séance : M. Ludovic CLOT.

Monsieur le maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Le procès-verbal de la séance du 20 Juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

1- Ecole – Cantine – Garderie

- **Approbation de la convention avec l'association ADOC 12 pour la transmission et la valorisation de l'occitan à l'école – Délibération 202505-01**

Monsieur le Maire fait part du projet scolaire mené par Mme MARCILLAC Maryline, directrice de l'école de Sénergues, de continuer l'initiation à l'occitan aux élèves de sa classe. Pour mener à bien ce projet, c'est l'association ADOC 12 (association départementale pour la transmission et la valorisation de l'occitan en Aveyron) qui interviendra comme les années précédentes.

Le tarif annuel est de 310€ pour la classe sur le site de Sénergues.

Entendu le rapport et vu le projet de convention,

Le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à signer la convention avec l'association départementale pour la transmission et la valorisation de l'occitan en Aveyron (ADOC 12).
- Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

- **Aménagement divers dans les classes**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers de la réorganisation des effectifs à la rentrée 2025 : le site de Sénergues accueillera les enfants de la Maternelle au CE1.

A cet effet, et dans le but de d'améliorer l'accueil des enfants certains travaux d'aménagement sont à prévoir : pose de rideaux occultants dans la classe du bas, et étude de la possibilité de pose de volets dans la classe du haut et/ou pose d'un climatiseur dans la classe du bas. Des devis vont être demandés pour l'ensemble des travaux envisagés.

2- Projet d'acquisition immobilière dans le bourg de Sénergues

Le Conseil Municipal est informé de la mise en vente de la propriété VIGOUROUX Jean-Claude dans le bourg de Sénergues (Parcelles BK 114,117 et 373).

Ce terrain pourrait présenter plusieurs intérêts pour la commune de Sénergues :

- Favoriser l'activité économique/artisanale sur le territoire communal (Opération budgétaire 2025 = « 2025-5 ACQUISITIONS PROJET ECONOMIQUE »).
- Favoriser l'accueil et les services auprès des marcheurs sur le chemin de St Jacques de Compostelle.
- Améliorer la voirie communale en vue de résoudre les lieux présentant un danger de circulation ou favoriser l'accès des véhicules de secours aux bâtiments communaux ou aux lieux d'habitation.
- Favoriser l'installation de nouveaux arrivants sur la commune pour satisfaire les objectifs définis par le PLUI en matière de maintien ou de croissance du nombre d'habitants.

Par conséquent, le Conseil Municipal donne mission à M. le Maire et ses adjoints pour rencontrer Jean-Claude VIGOUROUX afin de prendre connaissance des caractéristiques de la propriété mise en vente et, le cas échéant, engager une négociation sur le montant d'une éventuelle transaction. A ce stade, la destination de la propriété ou partie de la propriété VIGOUROUX Jean-Claude n'est nullement arrêtée compte tenu de la démarche « Cœur de Village » tout nouvellement engagée par la commune.

3- Déplacement de l'Agence Postale et de la Bibliothèque

En accord avec le groupe La Poste, qui va participer financièrement, les travaux d'aménagement nécessaire à l'implantation de l'Agence Postale dans les locaux 6 route de St Cyprien sont en cours de réalisation par l'entreprise SAS TANINHA PINA. Le mobilier fourni par La Poste doit être livré le jeudi 28 août.

Le déplacement de la bibliothèque (ouvrages et meubles), dans ce même bâtiment, va lui avoir lieu courant août par les bénévoles. Il sera nécessaire de prévoir un point d'eau et d'aménager l'ancienne cuisine du restaurant.

Les deux services seront bien séparés dans le bâtiment, et ainsi indépendants dans leur fonctionnement respectif.

4- Budget 2025 : Décision Modificative n°3 – Délibération 202505-02

Monsieur le maire fait part au conseil de la notification de la subvention reçue de la Région Occitanie pour le programme en cours "Réhabilitation de l'immeuble Bibal-Bringuier", qui n'avait pas été budgétisée. Il propose par conséquent d'inscrire ces nouvelles recettes, et d'inscrire en contrepartie la dépense sur le programme correspondant.

La décision modificative suivante est adoptée à l'unanimité :

D 231 - 202201 : Redynamisation Bourg	+ 7 902.75 €
R 1322 – 202201 : Redynamisation Bourg	+ 7 902.75 €

5- Procédure d'aliénation des chemins

Monsieur le Maire rappelle qu'Aveyron Ingénierie a été sollicité pour accompagner la commune dans une nouvelle procédure d'aliénation de chemins ruraux, ainsi que la vente et acquisition de parcelles diverses. Il est proposé aux conseillers de faire l'inventaire des parcelles ou propriétaires pouvant être concernés, en plus de ceux déjà identifiés par sollicitations des propriétaires.

Une rencontre est prévue au mois de septembre avec Aveyron Ingénierie.

6- Questions Diverses

- Site Internet

Le site est en cours de finalisation, il devait être opérationnel dans sa première version avant la fin du mois d'août.

- Inauguration du 29.08.2025

Magali SIRVIN présente aux conseillers et à Monsieur le Maire, le déroulement prévu pour l'inauguration de l'Auberge du Castel le vendredi 29.08.2025, l'organisation nécessaire est étudiée et validée.